

**Portrait forestier
de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau:**

Une forêt à découvrir !

Présenté au:

CLD Vallée-de-la-Gatineau

Par la:



Janvier 2007

Portrait général d'une forêt à découvrir

La forêt de la Vallée-de-la-Gatineau présente beaucoup de ressemblances à celle de la grande région de l'Outaouais.

Une forêt où les essences feuillues sont très présentes. Dans les faits, le couvert forestier est dominé par les peuplements feuillus (46,7 %), suivi par les peuplements mélangés (37,5 %) et finalement par les peuplements résineux (15,8 %).¹

Le système écologique de classification du territoire est très complexe et diversifié sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau, trois sous-zones de végétation sont présentes sur le territoire, soit du nord au sud, la sous-zone de la forêt boréale continue, la sous-zone de la forêt mélangée et la sous-zone de la forêt décidue. Des domaines bioclimatiques viennent rediviser ces sous-zones de végétation et voici un tableau des proportions du territoire forestier de la Vallée-de-la-Gatineau:

Zone de végétation	Sous-zone de végétation	Domaine bioclimatique	Proportion du couvert de la MRC
Boréale	Boréale continue	Sapinière à bouleau blanc	4,6%
	Forêt mélangée	Sapinière à bouleau jaune	52,1%
Tempérée nordique	Forêt décidue	Érablière à bouleau jaune	27,8%
		Érablière à tilleul	15,5%

La tenure du territoire forestier de la région est soit de tenure publique, soit de tenure privée, voici les proportions reliées à chacune et les divisions retrouvées dans la forêt publique:

Mode de tenure de la forêt sur la MRC	Proportion totale
Tenure publique provinciale et municipale	84,2%
Tenure publique fédérale	1,4%
Tenure privée	14,4%

Sur le total du couvert forestier de la Vallée-de-la-Gatineau, un total de 82 % est considéré comme forêt productive. Les forêts dites non productives sont celles couvertes par des dénudés humides, des dénudés secs, des zones inondées, les îles, les lacs, les cours d'eau et les aulnaies.

¹ L'ensemble des renseignements cartographiques provient des bases de données du 3e décennal du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Utilisations multiples du milieu forestier

La forêt de la Vallée-de-la-Gatineau n'est pas seulement utilisée pour des fins de production ligneuse, un grand nombre d'utilisateurs autres que pour la production de bois sont présents, comme les villégiateurs, les pêcheurs et les chasseurs.

Sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, on retrouve, en 2006, un total de 6 010 résidences secondaires selon les données des rôles des municipalités de la MRCVG.²

Selon une étude de Zins Beauchesne et associés, réalisée en novembre 2005 pour le compte de la SADC de la Vallée-de-la-Gatineau, il utilise une moyenne de 2,8 personnes par résidences secondaires, ce qui équivaut à 16 828 personnes.

La chasse est une activité importante dans la région comme le démontrent les données sur les divers gibiers chassés:

ANNEE	CERF					ORIGINAL					OURS NOIR						GRAND TOTAL			
	CHASSE					CHASSE					CHASSE			PIEGEAGE						
	A	J		Total		A	J		Total		A	J		A	J			Total		
	F ¹	M	F	M		F ²	M	F	M		F	M	F	M	F	M		M		
1996	416	1572	81	63	2132	57	158	7	14	236	50	64	2	2			2	1	121	2489
1997	507	1248	82	107	1944	73	137	12	23	245	35	94			1				130	2319
1998	475	1551	92	104	2222	33	154	11	12	210	41	69	3	6			3		122	2554
1999	629	1616	122	204	2571	107	143	10	15	275	37	121	2	4			1		165	3011
2000	625	2510	125	221	3481	11	162	12	12	197	60	115	1		3	2			181	3859
2001	771	2159	158	249	3337	127	168	19	17	331	44	118	1	7	1	2			173	3841
2002	1120	2126	196	296	3738	19	197	18	14	248	51	98	6	11	2	2			170	4156
2003	1144	2449	206	318	4117	158	210	16	19	403	48	114	1	4		1			168	4688
2004	1497	2484	305	453	4739	19	214	15	21	269	53	83	3	5	1			1	146	5154
2005	1321	1932	342	403	3998	130	218	13	17	378	44	66		6					116	4492
2006	865	2299	187	228	3579	23	296	18	19	356	64	105	7	10	4	8		2	200	4135
Total	9370	21946	1896	2646	35858	757	2057	151	183	3148	527	1047	26	56	11	21	4	1692	40698	

¹ Le nombre de permis de femelle émis varie en fonction de l'état de la population et des conditions de neige.

² La femelle adulte est permise aux deux ans, sauf pour la Réserve faunique La Vérendrye qui procède par tirage au sort.

La pêche est une activité très prisée dans la MRC, voici les résultats pour trois organismes de gestion faunique:

Année	Nombre de jours-pêcheurs	Nombre de prises par année				
		Doré	Brochet	Touladi	Omble de fontaine	Achigan
2004	45 923	40 253	11 827	2 852	3 215	349
2005	49 659	57 641	12 501	2 949	3 432	343
2006	56 791	77 307	12 727	3 626	3 755	294
Moyenne	50 791	58 400	12 352	3 142	3 467	329

² Source: Site web du gouvernement du Québec, consulté le 24 janvier 2007, à l'adresse suivante: www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil07/struct_econo/construct/unit_eval07_mrc.htm#Vallee_Gatineau.

- Pour les trois dernières années sur les lacs de la portion outaouaise de la Réserve faunique de la Vérendrye:³

Année	Nombre de jours-pêcheurs	Nombre de prises par année				
		Doré	Brochet	Touladi	Ombre de fontaine	Achigan
2004	45 923	40 253	11 827	2 852	3 215	349
2005	49 659	57 641	12 501	2 949	3 432	343
2006	56 791	77 307	12 727	3 626	3 755	294
Moyenne	50 791	58 400	12 352	3 142	3 467	329

- Pour les quatre dernières années sur le territoire de la ZEC Pontiac:⁴

Année	Nombre de jours-pêcheurs	Nombre de prises par année				
		Doré	Brochet	Touladi	Ombre de fontaine	Achigan
2002	8 680	1 301	117	977	8 720	500
2003	7 953	1 482	221	749	10 354	412
2004	8 474	1 936	283	966	10 395	432
2005	11 609	1 799	232	987	8 588	633
Moyenne	36 716	6 518	853	3 679	38 057	1 977

- Pour la ZEC Bras-Coupé-Désert, voici les données de 2006:⁵

Année	Nombre de jours-pêcheurs	Nombre de prises par année				
		Doré	Brochet	Touladi	Ombre de fontaine	Achigan
2006	7 602	1 982	597	1 355	3 112	860

La trappe est aussi une activité pratiquée sur le territoire de la MRC, comme le démontre les résultats de piégeage de la saison 2005-2006.⁶

UGAF	Espèces trappées									
	Belettes	Castors	Coyotes	Loups	Loutres	Lynx du Canada	Martres	Pékans	Rats musqués	Renards roux
10	21	814	9	6	81	4	118	152	575	56
11	13	210	0	2	16	23	278	29	42	26
15	56	507	3	4	73	4	315	74	155	39
17	32	127	1	0	17	1	225	33	37	3
Total	122	1658	13	12	187	32	936	288	809	124
Total Outaouais	472	4638	107	30	607	54	2447	1064	2176	411
%	26	36	12	40	31	59	38	27	37	30

³ Source: Site web de la SEPAQ, consulté le 22 janvier 2007, à l'adresse suivante: www.sepaq.com/rf/lvy/fr/documentation.html

⁴ Source: Site web de la ZEC Pontiac, consulté le 30 janvier 2007, à l'adresse suivante: www.zecpontiac.com/stats.html

⁵ Source: Compilation reçue directement de la ZEC Bras-Coupé-Désert. À noter que la vérification de la compilation n'était pas faite au moment de transmettre les données, des erreurs peuvent donc s'être glissées.

⁶ Source: Site web du MRNF, consulté le 30 janvier 2007, à l'adresse suivante: www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/piegeage/recolte-2005-2006.jsp

Le territoire comprend trois principaux organismes de gestion faunique, soit deux zones d'exploitations contrôlées (ZEC) et une réserve faunique.

- ZEC Pontiac couvre 1 204 km² (120 400 ha), dont 664 dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- ZEC Bras-Coupé-Désert couvre 1 205 km² (120 500 ha), tout dans la MRCVG;
- Réserve faunique de la Vérendrye couvre 13 615 km² (1 361 500 ha), dont 4 184 km² dans la MRCVG.

La forêt de la Vallée-de-la-Gatineau est aussi utilisée pour y faire de l'expérimentation, comme sur les territoires suivants:

- Forêt habitée, la Forêt de l'Aigle (14 011 ha ou 140 km²);
- Forêt d'expérimentation (1 442 ha ou 14,4 km²);
- Forêt d'enseignement et de recherche, la Forêt Sicotte (1 200 ha ou 12 km²);
- Terres publiques intramunicipales (14 643 ha ou 146 km²).

Le territoire forestier de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau comprend aussi des sites protégés projetés et existants:⁷

- Projet d'aires protégées (cartographié comme territoire d'intérêt) qui couvre 42 911 ha (429 km²);
- Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) qui couvrent 1 578 ha (16 km²);
- Réserves écologiques qui couvrent 2 293 ha (23 km²).

⁷ Source: Données cartographiques provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en date du 20 décembre 2006.

Une forêt industrielle

La forêt de la Vallée-de-la-Gatineau est aussi utilisée pour la production de bois.

Lors des dernières années le gouvernement québécois a réalisé des consultations publiques dans toutes les régions pour redéfinir les limites des territoires pour les aires communes. Ces dernières vont disparaître pour devenir des unités d'aménagement forestier. Ce réarrangement des limites des aires communes en unités d'aménagement forestier fera passer leur nombre de 4 aires communes (A.C.) à trois unités d'aménagement forestier (UAF). Ces changements entreront en vigueur en avril 2008. Voici un tableau qui montre les modifications pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau:

Présentement A.C.	En 2008 UAF
073-01	073-52
073-02	073-51
074-01 et 074-02	074-51

Il est important de noter que les contours de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ne suivent pas tout à fait les limites des aires communes (ni des UAF), mais que pour avoir des données fiables, l'analyse est faite sur ces aires communes en entier.

En date du 30 septembre 2006, un total de 22 usines détiennent un CAAF et une communauté autochtone détient un CtAF dans l'une ou plusieurs des quatre aires communes 73 et 74. Voici la liste de ces détenteurs de droits de récolte et d'aménagement sur ces aires communes:⁸

Liste des usines ayant un CAAF et CtAF dans les 73-74	UA	Localisation (usine)	73-74	71	72	Hors 07
152599 Canada inc. (Les Produits forestiers Laurentiens enr.)	141	L'Annonciation				X
9118-1578 Québec inc. (Scierie Messines enr.)	397	Messines	X			
Bois K.M.S. (GMI) Itée (L'Annonciation)	23	L'Annonciation				X
Bois Oméga Itée	269	Lac-Supérieur				X
Bowater Produits forestiers du Canada inc. (Maniwaki)	404	Maniwaki	X			
Domtar (Grand-Remous)	166	Grand-Remous	X			
Entreprises Forestières Mitigog inc.	394	Maniwaki	X			
FPS Canada inc.	159	Thurso			X	
Industries Maibec inc. (Clarendon)	379	Clarendon		X		
Industries Maibec inc. (Saint-Théophile)	309	Saint-Théophile				X
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Denholm)	155	Denholm	(1)			
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Low)	153	Low	(1)			
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Mont-Laurier)	145	Mont-Laurier				X
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Sainte-Thérèse)	281	Sainte-Thérèse				X
Lauzon - Planchers de bois exclusifs inc.	160	Thurso			X	
Lauzon - Ressources forestières inc.	165	Maniwaki	X			
Les Produits forestiers Bellerives-Ka'N'Enda inc.	139	Mont-Laurier				X
Louisiana-Pacifique Canada, division Québec (Maniwaki)	343	Bois-Franc	X			
Louisiana-Pacifique Canada, division Québec	283	Saint-Michel-des-Saints				X
Scierie Bondu inc.	138	Notre-Dame-de-Pontmain				X
Stella-Jones inc. (Masson-Angers - Poteaux)	25	Gatineau			X	
Tembec Industries inc. (Mansfield-et-Pontefract - Bois feuillus)	359	Mansfield-et-Pontefract		X		
Tembec Industries inc. (Mansfield-et-Pontefract - Bois résineux)	152	Mansfield-et-Pontefract		X		

1: À l'extérieur de la 73, mais dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

En date du 30 septembre 2006

La possibilité forestière reliée à ces aires communes en date du 24 novembre 2006 est la suivante, il s'agit de volumes en m³:⁹

Possibilité forestière au 24 novembre 2006

A.C.	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables	Autres feuillus durs	Sous-total feuillus durs	Total
073-01	150 881	31 445	0	30 495	40 185	103 075	49 400	61 180	1 710	215 365	468 371
073-02	102 720	23 750	2 090	56 050	102 791	55 575	37 620	179 835	63 840	336 870	624 271
074-01	236 640	15 580	0	13 870	79 705	168 815	41 610	37 050	1 425	248 900	594 695
074-02	41 360	6 270	0	2 755	22 135	32 015	14 155	18 335	570	65 075	137 595
Total	531 601	77 045	2 090	103 170	244 816	359 480	142 785	296 400	67 545	866 210	1 824 932

⁸ Source: Site web du MRNF, consulté le 4 décembre 2006, à l'adresse suivante: www.mrnfp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/r-20060930.pdf.

⁹ Source: L'ensemble des volumes actuels à la possibilité forestière provient du site web du MRNF, consulté le 4 décembre 2006, à l'adresse suivante: www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-CAAF-aire.jsp.

De cette possibilité, des volumes, en m3, sont attribués aux usines et les voici:

Volumes attribués au 24 novembre 2006

A.C.	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables	Autres feuillus durs	Sous-total feuillus durs	Total
073-01	150 881	6 600	0	26 900	40 185	95 200	27 600	41 400	1 100	165 300	389 866
073-02	102 720	7 800	0	46 800	102 791	38 200	15 600	87 900	24 700	166 400	426 511
074-01	236 640	0	0	200	79 705	124 800	15 900	21 200	500	162 400	478 945
074-02	41 360	0	0	0	22 135	23 900	3 400	9 000	200	36 500	99 995
Total	531 601	14 400	0	73 900	244 816	282 100	62 500	159 500	26 500	530 600	1 395 317

Ce n'est pas toute la possibilité forestière qui est attribuée, ce qui nous donne les volumes disponibles en m3 suivants:

Volumes disponibles au 24 novembre 2006

A.C.	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables	Autres feuillus durs	Sous-total feuillus durs	Total
073-01	0	24 845	0	3 595	0	7 875	21 800	19 780	610	50 065	78 505
073-02	0	15 950	2 090	9 250	0	17 375	22 020	91 935	39 140	170 470	197 760
074-01	0	15 580	0	13 670	0	44 015	25 710	15 850	925	86 500	115 750
074-02	0	6 270	0	2 755	0	8 115	10 755	9 335	370	28 575	37 600
Total	0	62 645	2 090	29 270	0	77 380	80 285	136 900	41 045	335 610	429 615

Le 8 décembre 2006, le forestier en chef du Québec donnait les résultats des nouveaux calculs de possibilité pour le Québec et le 13 décembre 2006 ces volumes ont été rendus publics pour la région de l'Outaouais. Ces volumes devraient être ceux en vigueur à partir d'avril 2008, les voici:¹⁰

Possibilité forestière 2008-2013, selon les données fournis par le Forestier en chef en date du 13 décembre 2006

UAF	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables	Autres feuillus durs	Sous-total feuillus durs	Total
073-52	17 500	17 800	0	12 500	31 500	82 900	44 000	58 000	1 700	186 600	265 900
073-51	120 000	20 000	9 200	28 200	64 400	34 500	38 100	142 200	50 400	265 200	507 000
074-51	280 700	13 300	0	6 400	68 900	201 400	55 900	31 800	900	290 000	659 300
Total	418 200	51 100	9 200	47 100	164 800	318 800	138 000	232 000	53 000	741 800	1 432 200
Variation	-21,3%	-33,7%	340,2%	-54,3%	-32,7%	-11,3%	-3,4%	-21,7%	-21,5%	-14,4%	-21,5%

¹⁰ Source: Site web du Forestier en chef, consulté le 18 décembre 2006, à l'adresse suivante: www.forestierenchef.gouv.qc.ca/resultats.asp.

Les essences sont regroupées en 9 groupes d'essences, voici les essences pouvant être récoltées dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau:

Regroupement	Nom français	Abréviation	Nom latin
SEPM	Épinette blanche	EPB	<i>Picea glauca</i>
	Épinette noire	EPO	<i>Picea mariana</i>
	Épinette de Norvège	EPN	<i>Picea abies</i>
	Épinette rouge	EPR	<i>Picea rubens</i>
	Mélèze laricin	MEL	<i>Larix laricina</i>
	Pin gris	PIG	<i>Pinus banksiana</i>
	Sapin baumier	SAB	<i>Abies balsamea</i>
Pins	Pin blanc	PIB	<i>Pinus strobus</i>
	Pin rouge	PIR	<i>Pinus resinosa</i>
Pruche	Pruche de l'est	PRU	<i>Tsuga canadensis</i>
Thuya	Thuya occidental	THO	<i>Thuja occidentalis</i>
Bouleau jaune	Bouleau jaune	BOJ	<i>Betula alleghaniensis</i>
Bouleau à papier	Bouleau à papier	BOP	<i>Betula papyrifera</i>
Érables	Érable argenté	ERA	<i>Acer saccharinum</i>
	Érable rouge	ERR	<i>Acer rubrum</i>
	Érable à sucre	ERS	<i>Acer saccharum</i>
Autres feuillus durs	Bouleau gris	BOG	<i>Betula populifolia</i>
	Caryer cordiforme	CAC	<i>Carya ovata</i>
	Cerisier tardif	CET	<i>Prunus serotina</i>
	Chêne blanc	CHB	<i>Quercus alba</i>
	Chêne bicolore	CHE	<i>Quercus bicolor</i>
	Chêne à gros fruits	CHG	<i>Quercus macrocarpa</i>
	Chêne rouge	CHR	<i>Quercus rubra</i>
	Frêne d'Amérique	FRA	<i>Fraxinus americana</i>
	Frêne noir	FRN	<i>Fraxinus nigra</i>
	Frêne de Pennsylvanie	FRP	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>
	Hêtre à grande feuille	HEG	<i>Fagus grandifolia</i>
	Noyer cendré	NOC	<i>Juglas cinerea</i>
	Noyer noir	NON	<i>Juglas nigra</i>
	Orme d'Amérique	ORA	<i>Ulmus americana</i>
	Orme de Thomas	ORT	<i>Ulmus thomasii</i>
	Ostryer de Virginie	OSV	<i>Ostrya virginiana</i>
	Tilleuil d'Amérique	TIL	<i>Tilia americana</i>
Peupliers	Peuplier baumier	PEB	<i>Populus balsamifera</i>
	Peuplier deltoïde	PED	<i>Populus deltoides</i>
	Peuplier à grandes dents	PEG	<i>Populus grandidentata</i>
	Peuplier hybride	PEH	<i>Populus spp.</i>
	Peuplier faux-tremble	PET	<i>Populus faux-tremble</i>

Le volume a différentes qualités, voici les résultats obtenus pour l'ensemble des bois récoltés sur terres publiques dans les aires communes 73 et 74 pour l'année 2004:¹¹

Classes de qualité	Essences ou regroupement d'essences	Proportion (%)
Déroutage	Feuillus tolérants BOJ-BOP-CHR	0,10%
	Feuillus intolérants	NA
Poteaux	Pin rouge	0,26%
	Pin gris	0,32%
Sciage	SEPM	43,43%
	Thuya	0,83%
	Érables	3,86%
	Hêtre	0,36%
	Chêne	0,41%
	Bouleau jaune	1,45%
	Bouleau à papier	2,37%
	Pruche	0,04%
	Pins blanc et rouge	3,55%
	Autres (PET)	0,11%
Pâte	SEPM	NA
	Peupliers	16,57%
	Feuillus tolérants	25,41%
	PIN	0,29%
Bardeaux	Thuya	0,20%
	Pruche	NA
Autres	Bois de chauffage domestique et autres permis émis	0,44%

¹¹ Source: Les compilations des volumes récoltés ont été fournies par le MRNF le 18 janvier 2007.

Voici le nombre de m3 coupés, par essence, durant la saison 2004-2005 sur terres publiques et les proportions de potentiel de qualité pour chaque essence ou regroupement d'essences:

Classes de qualité	Essences ou regroupements d'essences	Nombre de m³	Proportion de l'essence ou du groupe d'essence
Déroutage	Bouleau jaune	333,94	0,692%
	Bouleau à papier	835,35	0,474%
	Chêne rouge (autres FT)	100,65	0,048%
Poteau	Pin rouge	3 336,53	32,301%
	Pin gris	4 076,83	5,053%
Sciage	Sapin-Épinette-Mélèze	473 242,59	100,000%
	Pin gris	76 607,74	94,947%
	Pin blanc	39 255,30	94,263%
	Pin rouge	5 708,80	55,266%
	Thuya	12 761,46	97,715%
	Pruche	562,70	14,796%
	Peuplier	209 759,07	100,000%
	Bouleau jaune	18 305,64	37,934%
	Bouleau à papier	30 052,94	17,048%
	Autres feuillus tolérants	61 950,11	29,649%
Pâte	Pin blanc	2 389,31	5,737%
	Pin rouge	1 284,28	12,433%
	Thuya	298,46	2,285%
	Pruche	3 240,30	85,204%
	Bouleau jaune	29 616,34	61,373%
	Bouleau à papier	145 395,16	82,478%
	Autres feuillus tolérants	146 896,46	70,303%

Selon, les données du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), il faut 9,6 arbres pour atteindre 1 m³ de bois et le rendement sciage d'une bille est le suivant :¹²

Produits	Proportion de la bille
Bois d'oeuvre	31,7%
Copeaux	50,0%
Sous-produits	12,5%
Perte	5,8%

¹² Source: Information obtenue directement du CIFQ, tirée d'un tableau transmis par cet organisme.

Les ratios de transformation pour le bois d'œuvre résineux et feuillu sont les suivants pour les dernières années au Québec:¹³

Année	Ratio (m³/1000 pmp)
2001	4,46
2002	4,33
2003	4,36
2004	4,28
2005	4,29

Selon une présentation faite par M. Yvon Corneau de Forintek Canada Corporation, lors du séminaire : Le séchage des bois d'apparence: matière première et pré-séchage de novembre 2001, les ratios sont de 5,4 m³/1000 pmp (185 pmp/m³) pour les essences feuillues et pins et de 4,3 m³/1000 pmp (232 pmp/m³) pour les essences du groupe SEPM.

Selon M. Louis-Georges Bélanger, consultant en feuillus durs et représentant de Gestion La Minerve inc., voici les rendements pour chacune des classes de la norme Pétro pour l'érable (à noter qu'il n'y a pas de billons dans ces classes et que des écarts peuvent survenir dans les secteurs de coupe où l'érable est plus brune et minéralisée):

Qualité sciée	Rendement en pourcentage de qualité par classe de billots (Normes Pétro)			
	Classe F-1	Classe F-2	Classe F-3A	Classe F-3B
4/4 SAP SEL	32,5%	14,2%	6,5%	1,4%
1 C	15,0%	18,9%	10,4%	5,3%
2 C	8,5%	12,0%	11,7%	9,4%
3 AC	6,3%	9,9%	7,4%	6,8%
4/4 REG SEL	16,8%	7,0%	2,7%	2,9%
1 C	6,1%	8,2%	2,7%	2,5%
2C	2,2%	6,3%	7,8%	5,3%
3AC	0,8%	2,7%	2,5%	2,8%
FRAME	0,6%	2,4%	2,8%	3,2%
3 BC	4,2%	8,0%	10,0%	15,5%
BLOCS 3 C	7,0%	10,4%	35,5%	44,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
1 Commun-meilleur	70,4%	48,3%	22,3%	12,1%
SAP -meilleur	62,3%	55,0%	36,0%	22,9%

*Chiffres avec un facteur 5 et 1,20 kg/m³

¹³ Source: Site web du CIFQ, consulté le 21 décembre 2006, à l'adresse suivante:
http://www.cifq.qc.ca/imports/_uploaded/pdf_44f307d6a3553.pdf

Toujours d'après monsieur Bélanger, voici le rendement d'une bille de sciage:

Produits	Proportion de la bille
Bois d'oeuvre	49,5%
Copeaux	19,8%
Bran de scie	15,3%
Écorce	15,4%

Selon les critères de martelage MSCR, le pourcentage de sciage et de billons varie de 15 à 20 % des billots récoltés.

Il est important de prendre note que l'ensemble des données fournies par monsieur Bélanger peut varier selon les secteurs de coupe et parfois, selon la rentabilité désirée de l'usine. De plus, ces pourcentages peuvent varier d'un scieur à l'autre et selon les méthodes de tronçonnage et de sciage utilisées.

Une forêt aménagée

La forêt publique présente sur le territoire de la MRCVG est aménagée selon 7 groupes de traitements, soit les coupes totales (CPRS), les coupes de régénérations (CR), les coupes partielles (CP), les coupes d'éclaircie commerciale (ECL), les récupérations de matière ligneuse (RML), les différents types de plantation (PL) et les éclaircies pré-commerciales et les dégagements (DEG/EPC). Voici les moyennes d'hectares traitées des 5 dernières années.¹⁴

Aire commune	CPRS	CR	CP	ECL	RML	PL	DEG/EPC	TOTAL
73-01	1678,75	377,20	354,91	0,00	26,92	256,18	725,08	3419,04
73-02	1177,86	494,49	3763,94	265,65	89,46	536,72	723,81	7051,93
74-01	1642,09	372,13	580,31	0,00	69,86	418,38	838,47	3921,23
74-02	463,24	71,19	252,38	0,00	0,00	125,65	158,96	1071,41
Total	4961,94	1315,01	4951,54	265,65	186,24	1336,93	2446,31	15463,60

Les coupes réalisées en forêt publique demandent aux bénéficiaires de CAAF et au personnel du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec une bonne planification qui comprend quatre grands niveaux, ces derniers sont le plan général d'aménagement forestier (PGAF), le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF), le plan annuel d'intervention forestière (PAIF) et le rapport annuel d'intervention forestière (RAIF).

Voici leurs définitions et leurs contenus tel que présenté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec:

- Le **PGAF** contient la stratégie d'aménagement forestier (travaux sylvicoles à réaliser) prévue dans une aire forestière, qui vise le maintien du rendement forestier. Le plan général, établi pour vingt-cinq ans, doit être révisé tous les cinq ans en fonction des nouvelles connaissances acquises sur les forêts et des enjeux forestiers qui découlent de l'évolution du contexte socio-économique.

Ce dernier contient notamment:

- une description de l'aire forestière, les conditions socio-économiques qui y prévalent et les secteurs qui doivent être protégés;
- une évaluation de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu;
- la stratégie d'aménagement forestier prévue au cours des 25 prochaines années pour atteindre les rendements et les objectifs fixés;
- l'application de méthodes de prévention et l'indication des moyens de répression prévus pour minimiser l'impact des problèmes entomologiques et pathologiques.

- Le **PQAF**, présente sur une période de cinq ans, les activités d'aménagement forestier planifiées pour chacune de ces années. Les bénéficiaires de CAAF et de CtAF doivent soumettre leurs plans d'aménagement à la consultation publique avant

¹⁴ Source: Ces données proviennent des RAIF produits dans les différentes aires communes ici présentées.

de les faire approuver par le ministre. Le PGAF et le PQAF sont des documents qui peuvent être consultés par le public dans les différents bureaux régionaux du Ministère.

Ce dernier contient pour sa part la programmation des activités d'aménagement pour les cinq années à venir. On y trouve, entre autres, :

- la liste des activités d'aménagement ainsi qu'une estimation des superficies de forêts qui seront récoltées;
- la nature des infrastructures à mettre en place;
- la localisation sur une carte des activités d'aménagement prévues au programme et celle des infrastructures qui seront mises en place;
- la destination des bois par détenteur de contrat.

- Le **PAIF** est un plan opérationnel que le bénéficiaire d'un contrat ou d'une convention doit soumettre chaque année, pour chaque aire forestière où il est autorisé à réaliser des activités d'aménagement forestier. C'est un document qui peut être consulté par le public dans les différents bureaux régionaux du Ministère. Le ministre doit approuver ce document avant de délivrer le permis annuel d'intervention.

Le PAIF décrit toutes les activités d'aménagement forestier pour la mise en œuvre du plan quinquennal d'aménagement (PQAF). On y trouve notamment :

- la description des activités d'aménagement à réaliser au cours de l'année;
- la nature et l'emplacement des infrastructures à mettre en place;
- l'indication sur les cartes du lieu des activités et des infrastructures;
- la désignation des bénéficiaires chargés de chacune des activités d'aménagement prévues;
- les règles et les modalités qui régissent la répartition des crédits de droits de coupe qui sont octroyés aux bénéficiaires conformément à la Loi;
- le lieu de destination des bois.

Le bénéficiaire peut apporter des modifications au PAIF en cours d'année, dans la mesure où :

- tout nouveau traitement sylvicole proposé est justifié par des données d'inventaires;
- elles respectent les stratégies d'aménagement décrites dans le plan général et le plan quinquennal d'activités;
- elles respectent le niveau de récolte établi;
- elles respectent le calendrier d'opérations et les normes d'intervention retenues pour les zones qui présentent un intérêt particulier pour les autres acteurs du milieu forestier.

Toute modification au plan annuel qui ne respecte pas les dispositions du plan quinquennal nécessite que celui-ci soit préalablement modifié selon les règles et les étapes qui sont prévues pour son élaboration.

- Le **RAIF** est un document que les bénéficiaires doivent produire à la fin des activités d'une année. Il est en quelque sorte le compte-rendu de ce qui a été fait dans la dernière année face à ce qui a été présenté au PAIF.

L'implication des tiers

La planification ne se fait pas uniquement par les industriels forestiers et les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, les autres utilisateurs de la forêt peuvent prendre part à la planification forestière, comme il est présenté dans les obligations à venir pour les prochains PGAF:¹⁵

Dans un premier temps, la loi oblige les industriels forestiers à inviter certains utilisateurs à participer à l'élaboration des PGAF afin de prendre compte de leurs préoccupations et intérêts. Ces tiers désignés par la loi sont les MRC, les communautés autochtones, les gestionnaires de ZEC, les pourvoyeurs, les détenteurs de permis d'érablières et les personnes qui exercent des activités agricoles dans les territoires aménagés à des fins de production forestière, comme les bleuetières. D'autres organismes ou personnes peuvent se joindre aux participants si les industriels le jugent à propos.

Dans un deuxième temps, toute personne ou groupe qui désire s'impliquer dans la gestion des forêts publiques peut émettre ses commentaires sur les PGAF et les PQAF une fois que ces derniers sont déposés au MRNF au moment de la période d'information et de consultation publique et cette période est de 45 jours. Le bénéficiaire doit effectuer une consultation auprès des tiers qui en ont fait la demande dans les 20 premiers jours de cette période. La demande faite par les tiers doit être écrite, motivée et faire état de l'intérêt du demandeur eut égard au milieu touché par les plans. Si les deux parties ne parviennent pas à s'entendre, un conciliateur peut être nommé par le ministre et qu'il fasse ses recommandations dans les 10 jours suivants sa nomination.

Les ententes doivent être respectées par les industriels et il faut souligner que le respect de ces ententes est l'un des critères d'évaluation de la performance de l'industriel lors du renouvellement de son contrat avec le MRNF.

Une table de gestion intégrée des ressources (TGIR) existe sur le territoire de la MRCVG et ses objectifs sont:¹⁶

- Élaborer des outils de planification pour assurer le développement durable du milieu forestier;
- Assurer la diffusion et la circulation de l'information;
- Encourager la concertation;
- Devenir un lieu de consultation et de recommandations pour les localités.

¹⁵ Source: Tiré d'une publication du MRNF portant sur la participation des tiers, décembre 2006.

¹⁶ Source: Objectifs fournis par la responsable de la TGIR, Mme Annie Parent en date du 16 janvier 2007.